

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/07/2017

Dossier complet le :

26/07/2017

N° d'enregistrement :

2014-ARA-NP-00656

1. Intitulé du projet

Demande d'Autorisation d'Exploiter
Traitement thermique de déchets contenant des métaux précieux
Modification d'arrêté préfectoral

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Liechti

Prénom Bruno

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Aureus

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Beauvier, Edouard, responsable d'exploitation et responsable R&D

RCS / SIRET

4 8 2 0 4 5 9 1 1 0 0 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° Installations classées pour la protection de l'environnement	ICPE n°2771 Installation de traitement thermique de déchets non dangereux. ICPE n°4110-1b Toxicité aiguë catégorie 1(...) 1. Substances et mélanges solides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 200 kg, mais inférieure à 1 t ICPE n°4120-2b Toxicité aiguë catégorie 2 (...) La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour développer ses activités, AUREUS doit remettre aux Services de l'Etat un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ces nouvelles installations de façon à pouvoir disposer d'une modification de son arrêté préfectoral actuellement en vigueur et ainsi d'obtenir les autorisations nécessaires.

La demande concerne principalement les activités de calcination et de pyrolyse, rentrant dans le champ de la rubrique ICPE n° 2771 (traitement thermique de déchets non dangereux). Les installations de traitement thermique sont les installations où les déchets sont portés à une température supérieure à 180 °C. Cette rubrique n'est actuellement pas autorisée sur le site. Les activités de traitement thermique déjà en place sur site (étuves, four) seront également régularisées et identifiées sous cette rubrique.

La nouvelle activité de dévernissage de DEEE rentrera dans le champ de la rubrique n°2791, correspondant au traitement de déchets non dangereux. L'activité d'évaporation sera également associée à cette rubrique n°2791.

4.2 Objectifs du projet

Pour compléter ses possibilités de traitement et permettre ainsi de disposer de plusieurs solutions pour en choisir la meilleure, la société souhaite développer ses activités par la mise en place de :

☒ 2 calcinateurs : Jusqu'à présent, les déchets étaient séchés sur site, puis si besoin pouvaient être envoyés sur d'autres sites pour la poursuite de leur traitement. Les deux fours sécheurs seront débridés afin d'être utilisés à haute température (1 000 – 1 200 °C) et permettre ainsi le brûlage des déchets. Ainsi, AUREUS sera en mesure de réaliser l'ensemble de la chaîne de traitement thermique sur son site.

☒ 1 four à pyrolyse : La pyrolyse permettra la séparation efficace des matières organiques et métalliques.

☒ 1 four à induction : Un four à induction de 30-35 kW sera ajouté sur la ligne de fusion. La technologie de four à induction permet une fonte plus rapide qu'avec un four à gaz traditionnel et une consommation énergétique et un rejet de CO2 moindres.

☒ 1 évaporateur : L'ajout d'un évaporateur permettra de concentrer les différents effluents liquides du site pour ensuite les éliminer ou les valoriser. L'eau sera recondensée et réutilisée dans la production.

☒ 1 installation de dévernissage : Le principe de ce procédé est une attaque chimique à 90 °C de la couche de vernis présente sur certains déchets.

☒ 1 étuve : L'ajout d'une étuve permettra l'évaporation de petites quantités de liquides contenant des métaux précieux. L'étuve sera également utilisée pour l'activité d'AUREUS de conception d'outils de traitement, localisée en partie Nord-Ouest du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de phase travaux

Bâtiment déjà existant et aménagé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

cf. 4.2 Objectifs du projet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'Autorisation d'Exploiter des installations de traitement thermique de déchets contenant des métaux précieux. Conformément aux articles R. 512-2 et suivants du Code de l'Environnement, pris pour l'application de la Loi N°76-633 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les caractéristiques techniques des diverses installations et activités, l'étude d'impact, l'étude de dangers, la notice d'hygiène et de sécurité ainsi que les plans réglementaires seront joints à la demande d'autorisation. Un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront également joints au dossier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aucune modification du site. Seulement des aménagements mineurs à l'intérieur du bâtiment.	L'emprise de l'ICPE s'étale sur une surface est de 4 540 m ² , divisée en : ⊗ 1 500 m ² : bâtiment d'exploitation ; ⊗ 1 211 m ² : surface extérieure en enrobé étanche ; ⊗ 1 829 m ² : espaces verts

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Impasse Malacombe, parc d'activité
de Chesnes la Noirée, 38070 Saint
Quentin Fallavier.
Parcelle n°167 section CD du
cadastre

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 07' 46" E Lat. 45° 38' 37" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Etude prête à être déposée à la préfecture. Ce formulaire doit nous permettre de déposer l'étude et la demande d'autorisation.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ENS sont répertoriés sur le territoire de Saint-Quentin-Fallavier : <input checked="" type="checkbox"/> ENS de la confluence Bourbre-Catelan (900 m au Nord-Ouest du site) ; <input checked="" type="checkbox"/> ENS de l'Etang de Fallavier et Vallon du Layet (1,6 km au Sud du site).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. ZNIEFF
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la plus proche étant celle du Lac du Bourget-Marais de Chautagne à 56km à l'est du site

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) du Bassin moyen de la Bourbre a été approuvé le 14 janvier 2008. Sont pris en compte dans ce PPRI les risques naturels suivants, lorsqu'ils sont uniquement liés aux inondations de la Bourbre et de certains affluents (Hien, ruisseau de l'Enfer, Catelan, ruisseau d'Aillat) : <input checked="" type="checkbox"/> inondations de plaine ; <input checked="" type="checkbox"/> crues rapides des rivières ; <input checked="" type="checkbox"/> inondations en pied de versant.</p> <p>Le site d'étude ne fait pas partie d'un zonage imposant des contraintes et n'est donc pas soumis au risque inondation</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La base de données BASOL référence l'ensemble des sites et sols pollués ou potentiellement pollués en France. 1 site BASOL sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier : l'ancienne station TOTAL « Le Relais de Saint-Quentin », située sur la RN6, à environ 800 m au Nord-Ouest du site. Il s'agit du site BASOL le plus proche du site. Elle a cessé ses activités le 17/12/2003. Le 18/10/2007, la préfecture de l'Isère prend acte de la cessation définitive d'activité. D'après BASOL, l'état du site est « Site « banalisable » pas de contrainte particulière après diagnostic (...) ».</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>1ère NATURA 2000 : « L'Isle Crémieu » (ZSC) à 3,6 km à l'Est du site</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de nuisances particulières sur le milieu naturel. Aucune modification en extérieur n'est prévue pour l'exploitation du site (activités en intérieur). Aucune mesure spécifique ne sera mise en place car aucun impact supplémentaire sur le milieu naturel n'est à prévoir.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des sites NATURA 2000 et n'aura pas d'impact sur ces derniers.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BASOL et BASIAS : faibles risques 61 établissements ICPE recensés sur la commune, dont 2 SEVESO seuil bas et 2 SEVESO seuil haut Site non inclus dans un PPRT Site non concerné par un risque lié au passage d'une canalisation de transport de matières dangereuses Présence de l'A43 à environ 300 m au Nord Sensibilité initiale faible
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque sismique : modéré Risque inondation : PPRn de Bassin moyen de la Bourbre sur la commune, site hors des zonages imposant des contraintes Risque de feu de forêt : non concerné Risque foudre : modéré Risque mouvement de terrain : faible Sensibilité initiale faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De par les niveaux d'émission et les dispositions prises, il n'est pas attendu que les émissions atmosphériques du site soient susceptibles d'entraîner une détérioration particulière de la qualité de l'air. Des tests préliminaires ont permis de démontrer le respect des valeurs de rejet pour le projet. Une campagne de vérification sera menée au démarrage de l'activité. De plus, AUREUS mettra en place un système d'analyse complet et adéquat pour les polluants à analyser en continu. L'absence d'effets sur la santé du site sur les cibles environnantes est démontrée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu du très faible nombre de véhicules par jour généré par les activités du site, l'impact sur la circulation routière est négligeable. Les mesures prises permettent de limiter les nuisances vis-à-vis des riverains et d'assurer la sécurité sur le site. Aucune mesure particulière ne sera mise en oeuvre concernant le trafic induit par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'évolution des activités du site ne va pas entraîner d'émissions sonores supplémentaires et de nature différente du contexte actuel. Les nouvelles activités ne sont pas sources de bruit, et se tiendront dans un bâtiment fermé. Le fonctionnement des appareils va engendrer une très faible émission dans le bâtiment, mais qui sera imperceptible en dehors. Le niveau sonore actuel restera donc identique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du site ne sera à l'origine d'aucune nuisance olfactive.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le développement des nouvelles activités sur le site ne sera pas à l'origine de vibrations supplémentaires.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact du développement des nouvelles activités sur les émissions lumineuses sera nul.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par les niveaux d'émission et les dispositions prises, il n'est pas attendu que les émissions atmosphériques du site soient susceptibles d'entraîner une détérioration particulière de la qualité de l'air. Le système de traitement de l'air actuel du site ne sera pas modifié dans le cadre du développement des activités. Des tests préliminaires ont permis de démontrer le respect des valeurs de rejet lorsque les calcinateurs étaient en marche. Une campagne de vérification sera menée au démarrage de l'activité.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide non envoyé en filière de retraitement ou destruction
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement les effluents sont envoyés en filière de retraitement ou destruction. L'ajout d'un évaporateur permettra de concentrer les différents effluents liquides du site pour ensuite les éliminer (diminution des volumes d'eaux issues de la tour de lavage à éliminer auprès de prestataires agréés) ou les valoriser (récupération des métaux précieux contenus dans les bains de rinçage du dédorage par exemple). L'eau sera recondensée et réutilisée dans la production (pour la fabrication des bains de dédorage par exemple).
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout déchet est et sera envoyé en filière de destruction ou retraitement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit l'installation d'une unité de contrôle continu des rejets atmosphériques des calcinateurs. Son utilisation imposera un respect strict des normes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etude d'impact prête à être déposée à la préfecture. Ce formulaire doit nous permettre de déposer l'étude d'impact et la demande d'autorisation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le, 05/07/2017

Signature



